



Conseil de sécurité

Soixantième année

5343^e séance

Vendredi 6 janvier 2006, à 13 h 20
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mahiga	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. D'Alotto
	Chine	M. Li Song
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Phee
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. Journès
	Ghana	M. Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Omura
	Pérou	M. De Rivero
	Qatar	M. Al-Athba
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M ^{me} Davis
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 13 h 20.

**Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres
du Conseil de sécurité et remerciements
aux membres sortants**

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, c'est-à-dire le Congo, le Ghana, le Pérou, le Qatar et la Slovaquie. Nous nous réjouissons tous à l'avance de leur participation aux travaux du Conseil. Nous sommes convaincus que leur expérience et leur sagesse seront d'une contribution précieuse au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants, à savoir l'Algérie, le Bénin, le Brésil, les Philippines et la Roumanie, pour leur importante contribution aux travaux du Conseil.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2005. En exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Jones Parry pour le grand talent diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote,

conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gazeau (Haïti) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime son soutien sans réserve aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et à celles du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Juan Gabriel Valdés.

Le Conseil de sécurité réitère que la tenue des prochaines élections constitue une étape fondamentale vers la restauration de la démocratie et de la stabilité en Haïti. Le Conseil prend note avec préoccupation du nouveau report des élections en Haïti et, à cet égard, exprime l'espoir que le retard enregistré dans le calendrier électoral permettra de trouver une solution aux problèmes logistiques et techniques, de manière à assurer la tenue d'élections transparentes, sans exclusive, libres et équitables.

Le Conseil de sécurité invite instamment le Gouvernement de transition de Haïti et le Conseil électoral provisoire à annoncer rapidement de nouvelles dates définitives pour les élections, dont la première partie devra se tenir dans un délai de quelques semaines, au plus tard le 7 février 2006, et à veiller à ce que les élections se tiennent conformément aux normes démocratiques internationales et dans des conditions qui favorisent au maximum la participation. Le Conseil invite les parties prenantes intéressées à l'échelon international à continuer de collaborer étroitement avec le Gouvernement de transition de Haïti et les autres autorités nationales dans cette entreprise. Le calendrier électoral révisé et le budget correspondant devraient être réalistes et

exhaustifs et concernent les élections nationales, municipales et locales.

Le Conseil de sécurité réaffirme que la sécurité demeure un élément essentiel de la tenue d'élections libres et équitables. Le Conseil se déclare préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité à Port-au-Prince et invite instamment la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH à poursuivre leurs efforts en vue de renforcer leur coopération, dans le souci d'améliorer la situation en matière de sécurité et de restaurer et maintenir l'état de droit. À cet égard, le Conseil rend hommage aux soldats de la paix de la MINUSTAH qui ont perdu la vie ou ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil de sécurité estime que les élections seront suivies par une période cruciale pour la stabilité à long terme. Il conviendra de continuer à promouvoir la réconciliation et le dialogue politique à l'échelon national afin d'assurer la stabilité et la bonne gouvernance à long terme.

Le Conseil de sécurité réaffirme que des élections ouvertes et crédibles, fondées sur l'appropriation du processus par le peuple haïtien, revêtent une importance fondamentale

pour la consolidation des institutions et des procédures démocratiques. Il reconnaît aussi, cependant, que ces élections ne constituent pas le seul moyen de résoudre les problèmes à plus long terme auxquels Haïti doit faire face dans les domaines de la sécurité et de la restauration de l'état de droit, qui sont tous les deux essentiels à la stabilité et à un développement durable. Le Conseil se félicite, par conséquent, de la décision prise par la communauté des donateurs d'étendre le cadre de coopération intérimaire jusqu'en décembre 2007 afin d'aider le nouveau gouvernement élu à poursuivre les efforts de reconstruction. Le Conseil réaffirme qu'il faut mettre en œuvre des stratégies à court, moyen et long terme, dans un cadre unifié, en vue d'assurer la coordination et la continuité de l'aide internationale à Haïti. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/1.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.